



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de méthode

Direction générale de l'alimentation Service des actions sanitaires Sous-direction de la santé et du bien-être animal Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDSBEA/2025-241 22/04/2025
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDSBEA/2023-309 du 10/05/2023 : Gestion des comptes dans TRACES NT : guides pratiques pour les échanges intra-UE - Première modification

DGAL/SDSBEA/2021-768 du 20/10/2021 : Certification aux échanges dans TRACES NT- Nouveaux certificats de la LSA.

DGAL/SDSBEA/2023-404 du 26/06/2023 : TRACES NT enregistrement des opérateurs. 3ème modification

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Gestion des comptes dans Traces NT : création des comptes opérateurs, utilisateurs et VOP.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(ETS)PP

Résumé : La présente instruction technique précise les modalités de création des comptes des opérateurs et de leurs utilisateurs ainsi que des VOP pour les mouvements intra-UE d'animaux vivants et de produits germinaux. Cette note cible l'usage de TRACES NT pour les échanges intra-UE d'animaux vivants et de produits germinaux mais le principe de création de compte est le même pour les autres modules de TRACES NT.

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale
- Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, [...]
- Règlement d'exécution (UE) 2019/1715 de la Commission du 30 septembre 2019 établissant les règles de fonctionnement du système de gestion de l'information sur les contrôles officiels et de ses composantes (« règlement IMSOC »)
- Règlement délégué (UE) 2019/2035 de la Commission du 8 juin 2019 en ce qui concerne les règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi que la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des oeufs à couver
- Règlement d'exécution (UE) 2019/1715 de la Commission du 30 septembre 2019 établissant les règles de fonctionnement du système de gestion de l'information sur les contrôles officiels et de ses composantes («règlement IMSOC»)
- Règlement délégué (UE) 2020/691 de la Commission du 30 janvier 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dispositions applicables aux établissements aquacoles et aux transporteurs d'animaux aquatiques

Table des matières

1. CONTEXTE	1
1.1. <i>TRACES NT, c'est quoi</i>	1
1.2. <i>Pourquoi un compte TRACES NT est-il nécessaire ?</i>	2
1.3. <i>Vocabulaire TRACES NT</i>	2
2. Création compte EU Login	2
2.1. <i>Création du compte</i>	2
2.2. <i>Ajout d'une méthode d'authentification complémentaire (pour la double authentification)</i>	4
3. Connexion à TRACES NT.....	8
3.1. <i>Connexion à TRACES NT</i>	8
3.2. <i>Déconnexion</i>	9
3.3. <i>Présentation de la page d'accueil de TRACES</i>	10
4. Gestion des opérateurs	10
4.1. <i>Rattacher un compte utilisateur à un compte opérateur existant</i>	10
4.2. <i>Création d'un nouvel opérateur</i>	12
5. VOP – rattachement à l'autorité.....	14
6. Aide sur TRACES NT	16
Annexe – liste des catégories et de leurs sections pour les chapitres « Animal » et « Germinal products » (màj 20/02/23).....	17
<i>Chapitre « Animal »</i>	17
<i>Produits germinaux</i>	21

1. CONTEXTE

1.1. *TRACES NT, c'est quoi*

TRACES NT (TRAde Control and Expert System - New Technology) est l'une des composantes de l'IMSOC (Information Management System for Official Controls, règlement d'exécution 2019/1715). Il s'agit de la plateforme de l'Union à utiliser obligatoirement pour établir les certificats sanitaires dans le cadre des mouvements intra UE.

<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>

Sont enregistrées dans TRACES NT les listes d'opérateurs enregistrés et/ou agréés conformément à l'article 45 du règlement 2019/1715.

1.2. Pourquoi un compte TRACES NT est-il nécessaire ?

Les opérateurs doivent avoir un compte opérateur pour être connus dans TRACES NT et ainsi pouvoir initier des certificats sanitaires en complétant la partie I des certificats et pouvoir être sélectionnés comme lieu d'expédition ou lieu de destination.

Les autorités assurent la validation des comptes opérateurs et utilisateurs et effectuent la certification.

1.3. Vocabulaire TRACES NT

- **EU Login** : nom donné habituellement au compte de connexion aux applications développées par la Commission européenne
- **Autorités**, ce sont les autorités sanitaires compétentes des pays utilisant TRACES NT en charge de la certification sanitaire.
Elles peuvent être nationales (ACC), régionales (ARC) et départementales (UAL).
L'UAL est l'unité de l'autorité locale, elle est en charge de la certification.
Le LCP est le point de contact local (local contact point), il est en charge de finaliser et de valider les comptes opérateurs et VOP ainsi que les comptes utilisateurs.
Pour les animaux et les produits germinaux, les DD(ETS)PP sont UAL et LCP, sauf pour l'aquaculture où il s'agit des DDT(M).
Les vétérinaires officiels privés (VOP) sont aussi des autorités agissant pour l'UAL.
- **Opérateur** : toute personne physique ou morale ayant des animaux sous sa responsabilité, y compris pour une durée limitée, mais à l'exclusion des vétérinaires (art. 2.3 du règlement d'exécution 2021/963), un opérateur peut ainsi être un détenteur, un propriétaire, un transporteur, un transitaire, ...
Un compte « opérateur » dispose d'un ou plusieurs compte(s) utilisateur(s) rattaché(s).
- **Utilisateur** : un utilisateur est une personne physique en capacité d'utiliser la plateforme TRACES NT, notamment pour initier, remplir ou valider les certificats. Pour cela il dispose d'un compte utilisateur rattaché soit à un « opérateur », soit à une autorité.
- **Section « animal »** : comprend les activités en lien avec les mouvements intra-UE des animaux vivants et de leurs produits génétiques.
- **Section « genetic products »** : comprend les activités en lien avec les mouvements intra-UE de produits germinaux

2. Création compte EU Login

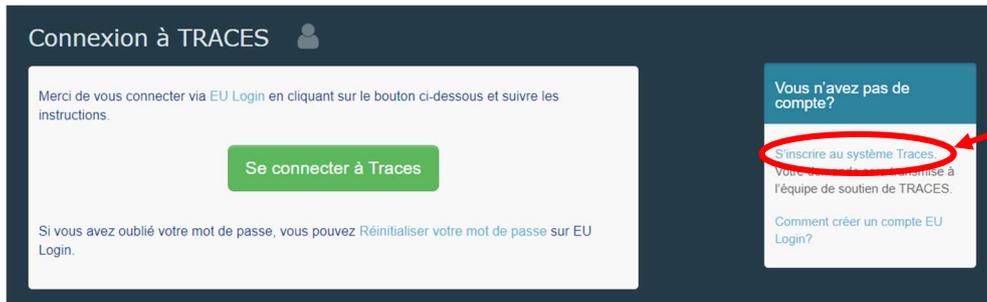
2.1. Création du compte

Pour accéder à TRACES NT, il est nécessaire en premier lieu d'avoir un compte personnel (compte utilisateur) EU Login.

Une fois le compte utilisateur créé, il faudra se connecter à TRACES NT et rattacher le compte utilisateur à un opérateur ou une autorité, et que cela soit validé par les autorités. Une fois cette validation faite, TRACES NT pourra être utilisé

Cliquez sur le lien suivant :

Sur la page d'accueil de TRACES NT (<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>), veuillez cliquer sur le lien « S'inscrire au système TRACES ».



L'écran d'enregistrement est alors accessible :

Le code demandé ici est celui à déchiffrer dans le cadre juste en-dessous

Vous pouvez choisir la langue ici et dans le coin supérieur droit

Les données encodées dans l'écran ci-dessus seront celles qui apparaîtront lorsque vous préparerez un certificat dans TRACES NT.

Pour le courrier électronique : il est fortement conseillé d'utiliser une adresse professionnelle personnelle qui sera saisie systématiquement pour se connecter à TRACES NT.

Après avoir complété tous les champs, cliquez sur le bouton « Créer un compte ».

Une fois la requête envoyée, un courrier électronique à l'adresse que vous avez indiqué initialement vous sera automatiquement envoyé afin de définir votre mot de passe. Veuillez bien patienter, le courrier pouvant mettre une dizaine de minutes avant d'arriver.

Vous avez 90 minutes pour cliquer sur le lien (ce dernier expirera au-delà de ce délai). Si vous ne recevez pas ce courrier électronique automatique, vous pouvez trouver de l'aide sur cette page : <https://ecas.ec.europa.eu/cas/help.html>.

À la réception du courriel, il vous faut créer un nouveau mot de passe :

! Veuillez choisir un nouveau mot de passe.

n006av6u
(Externe)

Nouveau mot de passe

Confirmer le nouveau mot de passe

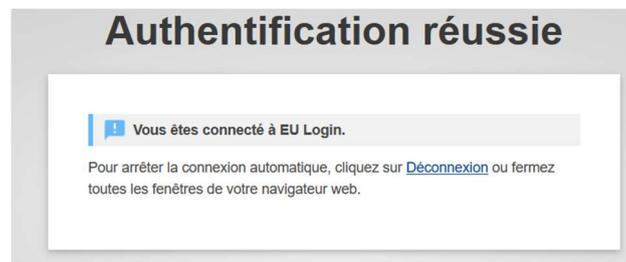
Soumettre

Un mot de passe ne peut pas contenir votre nom d'utilisateur et doit comporter au minimum 10 caractères, choisis parmi au moins trois des quatre groupes de caractères suivants (espaces autorisés):

- Majuscules: A à Z
- Minuscules: a à z
- Chiffres: 0 à 9
- Caractères spéciaux: !"#\$%&'()*+,-./:;<=>?@[]^_`{|}~

Exemples: f0BDvLNqC2 CoNNrjxdg9 LmMVSUkNm9

[\[Générer d'autres mots de passe d'exemple\]](#)



2.2. Ajout d'une méthode d'authentification complémentaire (pour la double authentification)

Une double authentification est nécessaire pour se connecter à la plupart des applications de la Commission européenne dont TRACES NT. Elle concerne tous les utilisateurs, aussi bien les

autorités, les opérateurs ou les vétérinaires officiels privés. **Il convient donc d'enregistrer une méthode d'authentification complémentaire** lors de la création du compte EU Login ou si vous avez déjà un compte de s'y connecter (EU Login : <https://webgate.ec.europa.eu/cas/login>) pour l'ajouter avant de pouvoir se connecter à TRACES NT.

Plusieurs méthodes d'authentification sont possibles et notamment l'utilisation de l'application EU Login mobile sur le téléphone (NB : la double authentification par SMS n'est plus possible à compter du 1^{er} avril 2025).

Il est expliqué ci-dessous la procédure de double authentification via l'application EU Login. Vous pouvez toutefois retrouver toutes les méthodes d'authentification en cliquant sur le lien suivant : https://ecas.ec.europa.eu/cas/manuals/EU_Login_Tutorial.pdf.

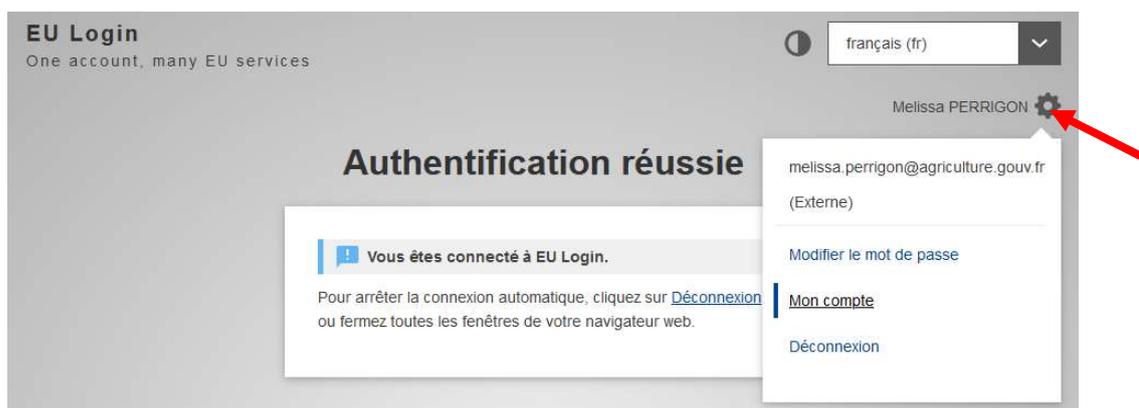
L'application EU Login mobile permet de se connecter de 2 façons :

- Avec un code PIN : il faut pour cela que le téléphone soit connecté à internet ;
- Avec un QR code : il est possible d'utiliser cette méthode sans que le téléphone ne soit connecté à internet.

A noter : une application EU Login ne peut enregistrer qu'un seul compte et un compte ne peut être enregistré qu'avec une seule application.

Après avoir installée l'application, il convient de l'initialiser. Pour cela, ouvrez l'application et sélectionnez l'option « initialiser », acceptez l'option « autoriser les notifications » lorsque cela est demandé.

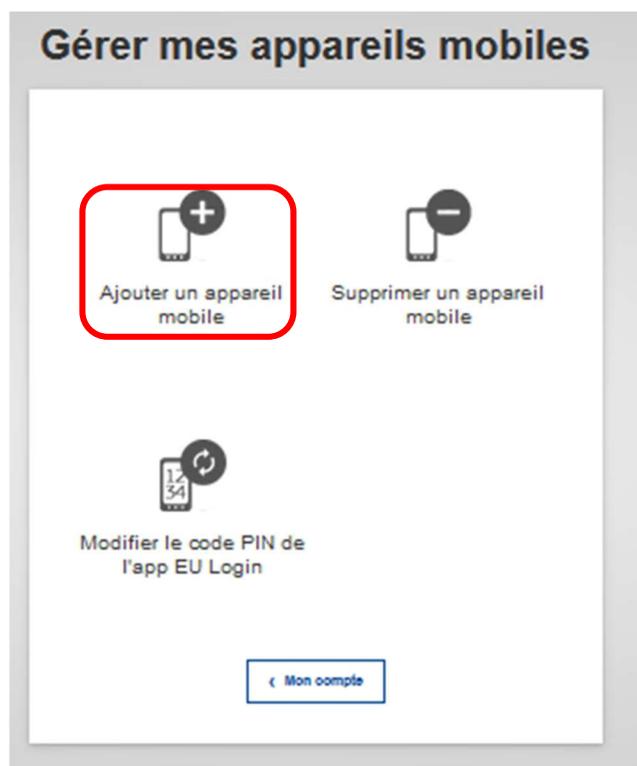
Dans votre compte EU Login, cliquez sur le bouton  à côté de votre nom pour accéder à la page « Mon compte »



Cliquez sur « Gérer mes appareils mobiles »



Sélectionnez « Ajouter un appareil mobile »



Rentrer les informations requises sur la page qui s'affiche. Créez un code PIN de 4 chiffres que vous devrez mémoriser. Il sera demandé à chaque connexion si vous choisissez l'option par code PIN.

Ajouter un appareil mobile

Saisissez un nom pour authentifier votre appareil mobile et le code PIN que vous souhaitez utiliser pour cet appareil.

Nom de l'appareil

Code PIN à 4 chiffres

Vous devrez saisir ce code PIN sur votre appareil mobile pour pouvoir utiliser l'application mobile EU Login.

Confirmez votre code PIN

Cliquer sur « Soumettre » une fois tous les champs remplis. Une nouvelle page apparaît avec un QR code.

Ajouter un appareil mobile

Scannez le code QR à l'aide de votre application mobile EU Login.



Ce QR code est à scanner avec l'application EU Login installée sur votre téléphone portable.

Une fois le QR code scanné, l'application vous demande d'introduire le code à 4 chiffres que vous avez renseigné initialement, ceci, deux fois de suite afin de lier votre téléphone portable

à TRACES NT. Une fois cette étape réalisée, la double authentification via l'application EU Login est en place.

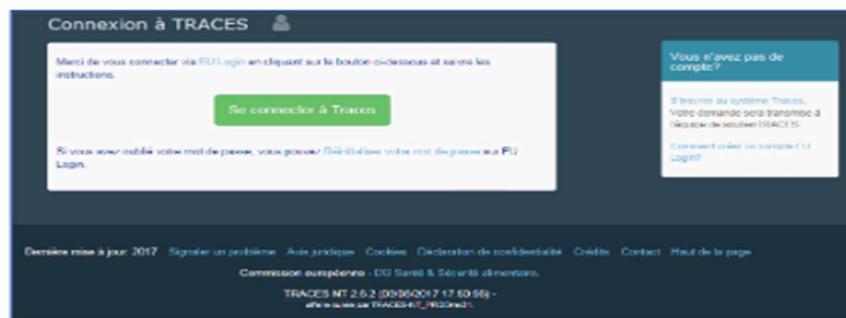
Pour toute question sur le compte EU Login et en cas de problème avec ce compte, il convient de se référer à la foire aux questions disponible sur <https://webgate.ec.europa.eu/cas/help.html> (rubrique « Je suis externe aux institutions européennes »). En cas de difficultés techniques, il convient de contacter les services de la Commission européenne via l'adresse électronique ci-dessous : EU-LOGIN-EXTERNAL-SUPPORT@ec.europa.eu.

Les services du MASA n'ont aucun moyen d'intervenir sur les comptes EU Login.

3. Connexion à TRACES NT

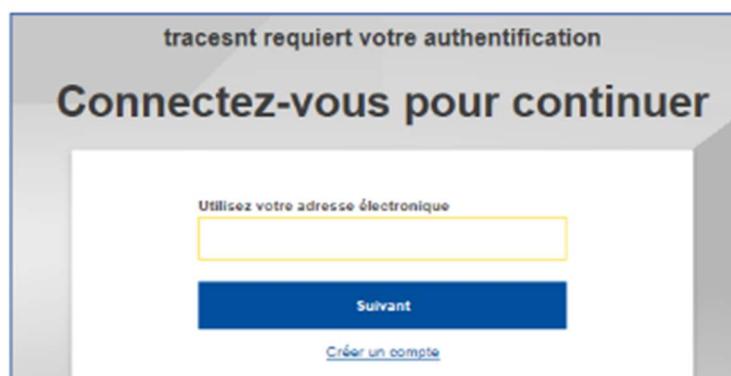
3.1. Connexion à TRACES NT

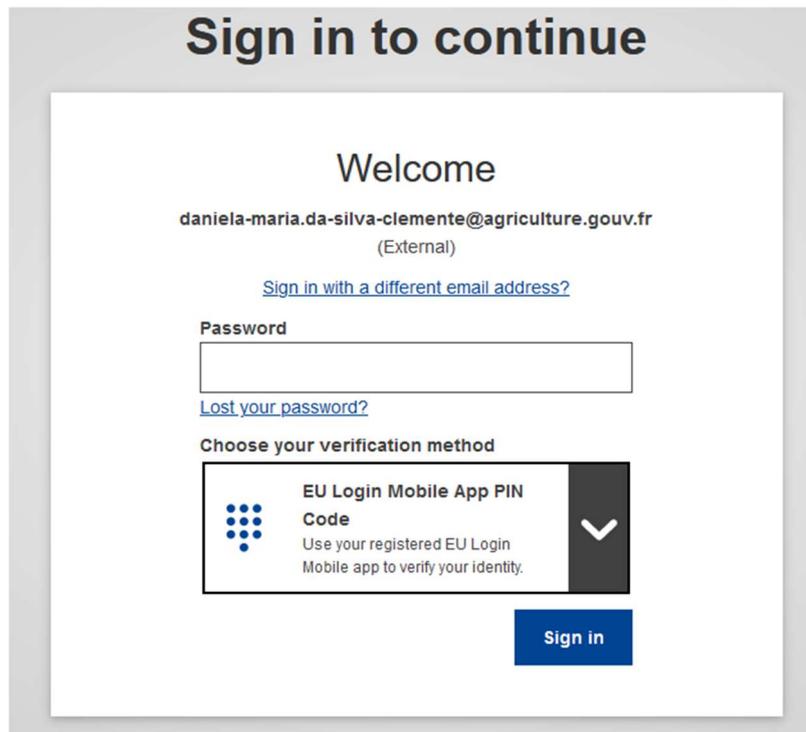
Pour se connecter à TRACES NT : <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>



Cliquez sur le bouton vert « Se connecter à TRACES ».

Vous êtes redirigé vers l'écran d'accès EU Login, utilisez l'adresse mail de votre compte EU Login précédemment créé puis le mot de passe et la méthode d'authentification complémentaire.





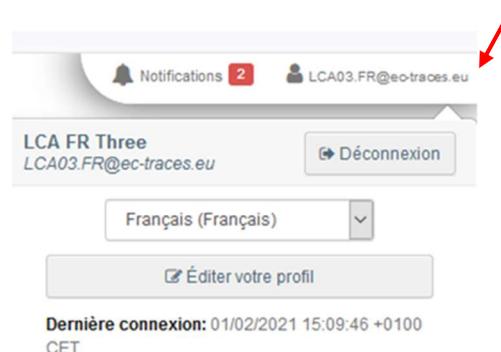
Il est nécessaire à chaque connexion d'indiquer la méthode d'authentification. Si elle n'apparaît pas automatiquement à l'écran lorsque vous vous connectez à TRACES, vous pouvez sélectionner votre méthode de double authentification en cliquant sur la « flèche » blanche sur fond noir.

Vous devez ensuite ouvrir l'application EU Login :

- Avec code PIN : allez dans « demandes d'authentification en attente » et introduisez votre code PIN ;
- Avec QR code : allez dans « lecture du code QR », scannez le QR code affiché sur l'écran de l'ordinateur et renseignez sur l'ordinateur le mot de passe à usage unique donné par l'application (valable 5 minutes).

3.2. Déconnexion

En haut à droite de votre écran vous trouverez un onglet avec vos notifications et votre profil. Pour vous déconnecter, cliquez sur votre adresse d'identifiant puis sur « Déconnexion ».



Deux nouvelles pages apparaissent vous demandant de confirmer que vous voulez vous déconnecter. Cela permettra de vous déconnecter totalement de TRACES NT.

3.3. Présentation de la page d'accueil de TRACES

En haut de la page d'accueil, plusieurs onglets sont disponibles. De la gauche vers la droite, il existe :

- Documents : onglet permettant de rechercher, de remplir un certificat intra-UE (« INTRA ») ;
- Tableau de bord : onglet permettant d'accéder aux certificats en attente d'être validés ;
- Acteurs : informations relatives aux différents types d'utilisateurs de TRACES NT ;
- Données de référence : onglet répertoriant l'ensemble des établissements soumis à des contrôles renforcés ;
- Analytics : outil statistique de TRACES NT ;
- Publications : documents importants à consulter comme par exemple la liste des établissements agréés en fonction du pays de provenance et de l'activité ;
- Aide : documents d'aide à l'utilisation de TRACES NT.

Tous ces onglets ne sont toutefois pas visibles par tous les utilisateurs, cela dépend de leur rôle dans TRACES NT, un opérateur ne verra ainsi pas tous les onglets que peut voir une autorité.

Tout en haut à droite de votre écran se trouve l'onglet de votre profil avec le bustier gris et votre adresse e-mail. Dans cet onglet vous pouvez éditer votre profil, avoir une vue sur vos différents rôles, compétences et activités et gérer les flux de notifications.

4. Gestion des opérateurs

Les opérateurs doivent avoir un compte « opérateur », un ou plusieurs compte(s) utilisateur(s) y sont rattaché(s), l'utilisateur étant une personne physique en capacité d'utiliser la plateforme TRACES NT.

Le compte opérateur doit exister avant de pouvoir créer le compte utilisateur. Si ce n'est pas le cas il faudra commencer par créer l'opérateur avant de pouvoir dans un second temps y rattacher votre compte utilisateur.

4.1. Rattacher un compte utilisateur à un compte opérateur existant

Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « Opérateur ».

The screenshot shows the TRACES NT user interface. On the left, the 'Demande une autorisation' section displays a warning message: 'Vous n'avez actuellement aucun rôle qui vous permette d'accéder à l'application.' Below this, there are three selection options: 'Opérateur' (highlighted with a red circle), 'Organisme de contrôle de la production biologique', and 'Autorité'. On the right, the 'Informations personnelles' sidebar contains a message about EU login data storage and several action buttons: 'Mon compte sur EU Login', 'Modifier votre mot de passe EU Login', and 'Mettre à jour vos informations sur EU Login'.

Si besoin vous pouvez changer vos identifiants EU Login ou réinitialiser votre mot de passe¹⁰

Vous pouvez le chercher en précisant le pays, la section (Animal) ou directement le nom de l'établissement (attention aux homonymes). Ensuite sélectionner la ligne (1) en cochant la case à droite avant de (2) cliquer sur le bouton vert « Demander une autorisation » pour soumettre votre demande de rattachement comme utilisateur.
Si l'opérateur n'existe pas, se reporter au point XX.

Sélectionner un opérateur existant

Créer un nouvel opérateur | Demander une autorisation

Pays: Belgique (BE)

Section: [dropdown]

Type d'activité: [dropdown]

Recherche: [input] Recherche

Vous n'avez pas trouvé l'opérateur dont vous avez besoin? Dans ce cas, vous pourriez envisager d'en créer un nouveau en utilisant le bouton ci-dessus.

Nom	Adresse	Activités
ABC test 2	Street 1 0091 Molen Belgique	Importateur de produits biologiques (ORGANIC IMPORTER) <input type="checkbox"/>
ABC test Operator	Street 1 3294 Diest Belgique	Importateur de produits biologiques (ORGANIC IMPORTER) <input type="checkbox"/>
ABIAN BALI EU SPRL EORI: BE0479160510	route du condroz 210 4120 Neupré Belgique	Importateur de produits biologiques (ORGANIC IMPORTER) <input checked="" type="checkbox"/> Importation de bois (FLEGT)

Une fenêtre pop-up apparaîtra : vous avez la possibilité de fournir plus d'informations si vous le souhaitez. Sinon cliquez sur « Envoyer une demande d'autorisation ».

Confirmer la demande d'autorisation pour [redacted]

À titre facultatif, vous pouvez fournir des informations utiles supplémentaires.

Message: [text area]

Courriel: [input] name@domain.com

Téléphone: [input] +32 02 123456

Annuler | Envoyer une demande d'autorisation

4.2. Création d'un nouvel opérateur

Pour éviter les doublons, la création d'un nouvel opérateur est seulement disponible après avoir cherché l'opérateur. Sur la page « sélectionner un opérateur existant », entrez vos critères de recherche et cliquez sur « recherche ». Une liste d'opérateurs existants s'affichera et le bouton « + Créer un nouvel opérateur » sera accessible.

Sélectionner un opérateur existant

+ Créer un nouvel opérateur Demander une autorisation

Pays: France (FR) *

Section: Intéressé au chargement (RFL)

Type d'activité:

Recherche: PQR Recherche

Nom Adresse Activités

Aucun résultat correspondant.

Il faut alors compléter tous les champs obligatoires, signalés par un astérisque rouge (*) :

- Nom : saisir la raison sociale
- Pays : taper FR ce qui permet de sélectionner directement le pays France
- Ville : saisir le nom de la ville et sélectionner parmi la liste déroulante en vérifiant le code postal. Si le code postal n'existe pas dans TRACES NT, signalez-le à votre interlocuteur.

Il est conseillé de remplir également les informations facultatives le cas échéant. *En complément du numéro de téléphone vous pouvez choisir un numéro de fax, une adresse email ou un site internet.*

Plusieurs adresses peuvent être ajoutées au même opérateur. Elles pourront être différenciées en tant qu'adresse principale ou adresse secondaire.

Pour la partie « identifiant opérateur » sélectionner « numéro de société national » et renseigner le numéro de SIRET du lieu s'il existe.

Identifiants d'opérateur + Ajouter un identifiant

Type	Valeur
Numéro de société national ▼	<input type="text"/>

Pour la partie « activité », cliquer sur l'onglet « ajouter une section », sélectionnez le chapitre « Animal » dans le menu déroulant, puis choisir une section parmi celles proposées et le type d'activité correspondant le mieux à la situation (pour plus d'informations : cf. annexe).

Une fois la section sélectionnée, il faut cliquer sur « ajouter une activité », indiquer à nouveau l'identifiant, sélectionner l'activité dans le menu déroulant, et remplir toutes les informations

concernant l'activité (détails de l'activité, adresse et assigner une autorité responsable ». Il est important de ne pas oublier d'attribuer une autorité responsable lors de la création de l'opérateur car sans autorité compétente attribuée, celle-ci ne pourra pas valider le compte opérateur créé.

< Créer un nouvel opérateur

+ Ajouter une Section Créer

Animal BOV-EST Bovine establishments

Identifiant *

Bovine establishment

Détails de l'activité

Valide à partir de +01.00 CET

Valide jusqu'à +01.00 CET

Adresse

Assigner une Autorité responsable

Search responsible authorities

Nom	Adresse	Rôle	Code
-----	---------	------	------

Remarques: No remarks

A noter : une seule activité peut être ajoutée lors de la création d'un nouvel opérateur, des activités supplémentaires ne peuvent être ajoutées, si nécessaire, qu'une fois que l'opérateur a été validé par les autorités responsables.

Lorsque toutes les informations sont complétées, cliquez sur le bouton bleu « Créer ».

< Créer un nouvel opérateur

+ Ajouter une Section Créer

Détails de l'opérateur Adresses

+ Ajouter une adresse

A ce stade, la demande de création du compte opérateur et le rattachement comme utilisateur sont enregistrés dans le système.

Une fois ces démarches réalisées, il est nécessaire d'**informer par email** de la création du (des) compte(s), **l'autorité compétente locale (UAL)** du département où est située l'adresse que vous avez enregistrée (DD(ETS)PP ou DDT(M)), afin que votre demande puisse être validée. Il convient de préciser dans le message quelle est la ou les activités qui correspondent à votre profil et le numéro d'identifiant à indiquer dans cette activité.

Une fois l'opérateur validé, des activités supplémentaires peuvent être ajoutées en cliquant sur « éditer mon profil », en cliquant sur le nom de l'opérateur que l'on souhaite compléter, et en cliquant sur « ajouter une activité » lorsque la fenêtre correspondant à cet opérateur apparaît à l'écran. Ne pas oublier d'enregistrer les modifications après avoir ajouté l'activité souhaitée.

L'**autorité locale (UAL)** a pour rôle de finaliser l'enregistrement des activités et la validation du compte. Cette étape est nécessaire pour ajouter l'établissement sur la liste LMS correspondant à son activité.

Seuls les opérateurs préalablement validés et enregistrés avec les éléments adéquats pourront être sélectionnés et renseignés comme lieu d'origine ou de destination dans un certificat sanitaire selon le type certificat. Certaines activités nécessitent de surcroît d'être enregistrées dans les liste LMS. Dans le cas où elles ne sont pas enregistrées, le message d'erreur « OPER-029 » apparaît.

Pour les transporteurs :

- Pour les transporteurs autorisés en type 2, une section d'activité REG-TRANS-AUTH-II est ajoutée avec comme identifiant d'activité le numéro d'autorisation de type 2 (+ date de validité) ;
- Pour les transporteurs autorisés de type 1 une section d'activité REG-TRANS avec comme identifiant le numéro d'autorisation de type 1 (+ date de validité) ;
- Pour ceux non soumis à autorisation, une section d'activité REG-TRANS est ajoutée avec pour identifiant le SIRET pour les opérateurs en disposant ou pour les particuliers un code de 18 caractères correspondant à date de naissance inversée (aaaammjj) suivie, sans espace, des 3 premiers caractères du nom puis des 3 premiers caractères du prénom puis 3 premiers caractères du passeport (et lettre P) ou de la carte d'identité (C).

5. VOP – rattachement à l'autorité

Une fois le compte créé, le VOP doit sélectionner ce rôle dans TRACES NT.

A noter : cette démarche s'inscrit dans un process plus large pour l'enregistrement des VOP (se référer à l'IT DGAL/SDSBEA/2024-15).

Pour cela, il suffit de cliquer sur l'onglet « Appointed Veterinary Offices ».



The screenshot shows a web interface with a yellow warning banner at the top: "Vous n'avez actuellement aucun rôle qui vous permette d'accéder à l'application." Below this, a prompt asks the user to "Sélectionnez le type d'organisation pour laquelle vous demandez l'accès:". There are five selection options, each in a white box with a right-pointing arrow:

- Opérateur**: Opérateurs économiques tels qu' entreprises particulière, entrepôts, associations sans but lucratif,...
- Organisme de contrôle de la production biologique**: Organismes de contrôle énumérés à l'annexe III et à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1235/2008 de la Commission
- Autorité**: Autorité compétente comme les bureaux de douane, les autorités vétérinaires, les autorités centrales compétentes, les autorités phytosanitaires,
- Appointed Veterinary Offices**: Description
- Autre organisme**: Other bodies such as translators, country administrators, customs systems (at national level)

- (1) Sélectionner votre pays et, dans la barre de recherches, rechercher l'autorité VOP, préalablement enregistrée par votre DD(ETS)PP, qui vous représente.
- (2) Cliquez sur le bouton « Demander une autorisation ».

Name	Address	Identifier
Jean DUPONT	Rue du moulin, 64 29287 Brest France	

Demande d'autorisation

Une fois que vous avez cliqué sur le bouton « Demander une autorisation », une nouvelle fenêtre s'ouvre :

Vous pouvez fournir des informations supplémentaires (facultatives) puis devez cliquer sur le bouton bleu « Envoyer demande d'autorisation » en bas à droite de la fenêtre. Votre demande sera visible depuis votre profil.

Confirmer la demande d'autorisation pour [redacted]

À titre facultatif, vous pouvez fournir des informations utiles supplémentaires.

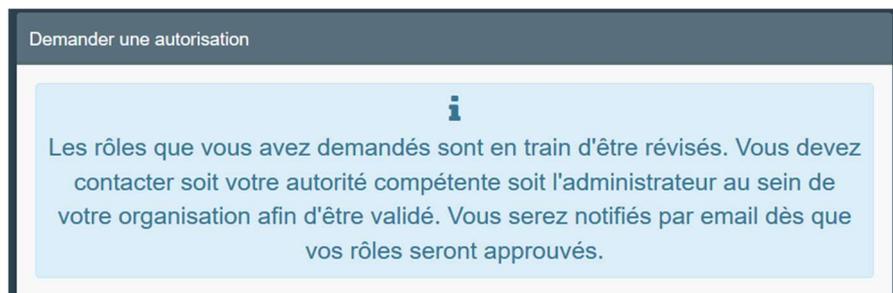
Message

Courriel: name@domain.com

Téléphone: +32 02 123456

Annuler Envoyer une demande d'autorisation

Une fois ces démarches réalisées, vous êtes invité à **informer par email votre DD(ETS)PP** de la création de votre compte « utilisateur » pour lui permettre de valider votre demande.



6. Aide sur TRACES NT

Pour tout problème ou question relatif à l'utilisation de TRACES NT, se référer à l'aide en ligne de TRACES NT.

Karen BUCHER
Sous-directrice de la santé et du bien-être animal

Annexe – liste des catégories et de leurs sections pour les chapitres « Animal » et « Germinal products »

Chapitre « Animal »

Catégorie ongulés – ungulates establishments

Section	Identifiant	Activité
Elevage bovins – bovine establishment (BOV-EST)	Numéro d'exploitation délivré par l'EdE	Bovine establishment
Petits ruminants – ovine/caprine establishment (OV-EST)	Numéro d'exploitation délivré par l'EdE	Ovine/caprine establishment
Elevage porcins – porcine establishment (POR-EST)	Numéro d'exploitation délivré par l'EdE	Porcine establishment
Elevage équidés (EQU-EST) → Lieu de détention (écurie, haras,...)	Numéro de lieu de détention délivré par l'IFCE	Equine establishment
Camelid establishment (CAM-EST)		Terrestrial animal establishment
Cervid establishment (CERV-EST)		Terrestrial animal establishment
Other ungulates establishment (OTHUN-EST)		Terrestrial animal establishment

Catégorie volailles – poultry establishments

Section	Identifiant	Activité
Établissements agréés détenant des volailles de chair ou pondeuses aux échanges « Approved establishments keeping breeding or productive poultry » (POU-EST-AP)	Numéro d'agrément aux échanges	Etablissement pour les volailles
Couvoirs agréés – « Approved hatcheries » (HATCH-AP)	Numéro d'agrément aux échanges	Hatchery
Abattoirs de volaille « Establishments of poultry for slaughter » (POU-SLA-EST)	Numéro INUAV	Etablissement pour les volailles

Catégorie oiseaux captifs – captives birds

Section	Identifiant	Activité
Couvoirs d'oiseaux captifs « Captive birds hatcheries » (BIRDHATCH)		Hatchery
Etablissement agréé détenant des oiseaux captifs « captive bird establishment » (BIRD-EST)		Terrestrial animal establishment

Catégorie carnivores domestiques

Section	Identifiant	Activité
Elevage de chiens, chats et/ou furets « Dogs, cats and ferrets establishments » (DCF-EST)	Numéro ICAD	Choisir entre - Cats (chats) - Dogs (chiens) - Ferrets (furets)
Refuge « Animal shelters » (DCF-SHEL)	Numéro d'agrément	Choisir entre - Cats (chats) - Dogs (chiens) - Ferrets (furets)
Centre de rassemblement chiens/chats/furets « Assembly centres dogs, cats and ferrets » (ASC-DCF)	Numéro d'agrément	Centre de rassemblement
Particulier ayant plus de 5 chiens/chats/furets : other operators (OTH-OPE)	Numéro Numagrit	/

Catégorie abeilles

Section	Identifiant	Activité
Etablissements apicoles – « honeybees establishment » (HBEE-EST)	Numéro d'apiculteur (NAPI)	Terrestrial animal establishment
Etablissement isolé bourdons « bumblebees isolated establishment » (BBEISO- EST)	Numéro d'agrément	Terrestrial animal establishment
Etablissement ouvert bourdons « bumble bees open establishment » (BBEE-EST)		Terrestrial animal establishment

Catégorie centres de rassemblement

Section	Identifiant	Activité	Remarques
Centre de rassemblement ongulés (ASC-UNG) NB : pour équidés uniquement si hébergement de plusieurs espèces	Numéro d'agrément aux échanges	Centre de rassemblement	Sélectionner la/les espèces : - bovinés - capra hircus - ovis aries - famille suidés - equidae
Centre de rassemblement hébergeant uniquement des équidés « Assembly centres certain equidae » (ASC-EQU)	Numéro d'agrément aux échanges	Centre de rassemblement	/
Rassemblement d'ongulés « Assembly operations for ungulates independently of an establishment » (ASOP-UNG) Ex. : foire, exposition	Numéro d'enregistrement DD(ETS)PP s'il existe	Assembly operator	Sélectionner la/les espèces : - bovinés - capra hircus - ovis aries - famille suidés - equidae
Centre de rassemblement volailles « Assembly center poultry » (ASC-POU)	Numéro d'agrément aux échanges	Centre de rassemblement	/
Rassemblement de volailles « Assembly operations for poultry independently of an establishment »			Rassemblement de volailles « Assembly operations for poultry independently of an establishment »

Catégorie parcs zoologiques et laboratoires

Section	Identifiant	Activité
Etablissements fermés « Confined establishments » (CONF) Art. 4 point 48 du R2016/429	Numéro d'agrément	Sélectionner laboratory (laboratoire) ou zoo

Autres parcs zoologiques non agréés – other operators (OTHER-OPER)	Numéro d'enregistrement DD(ETS)PP	/
Cirque itinérant « Travelling circus » (CIRCUS)	Numéro d'enregistrement DD(ETS)PP	Travelling circus

Catégorie animaux aquatiques

Section	Identifiant	Activité
Etablissement aquacole agréé « Approved aquaculture establishments » (AQUA-EST-AP)	Numéro agrément zoo sanitaire (AZS)	Aquaculture establishment
Groupement d'établissements aquacoles agréé « Group of approved aquaculture establishments » (AQUA-EST-AP-GR)	Numéro agrément zoo sanitaire (AZS)	Aquaculture establishment
Disease control aquatic food establishment (AQUA-EST-DISEASE)	Numéro agrément zoo sanitaire (AZS)	Aquaculture establishment
Etablissement aquacole enregistré « Registered aquaculture establishments » (AQUA-EST-RE)	Numéro d'enregistrement	Aquaculture establishment
Groupement d'établissements aquacoles enregistré « Group of registered aquaculture establishments » (AQUA-EST-RE-GR)	Numéro d'enregistrement	Aquaculture establishment
Autres opérateur (OTH-OPER)		Habitat Pour mouvements d'animaux aquatiques destinés à être relâchés en milieu naturel (certificat AQUA-INTRA-RELEASE)

Produits germinaux

Section	Identifiant	Activité	Remarques
Centre de collecte de sperme « Semen collection centres » (SEM-COL) Règlement 2020/686 art. 2.11	Numéro d'agrément	Sélectionner parmi - bovine collection center - equine collection center - ovine/caprine collection center - porcine collection center	Sélectionner la/les espèces : - capra hircus - ovis aries - famille suidae - equidae
Equipe de collecte d'embryons « Embryo collection teams » (EMB-COL) Règlement 2020/686 art. 2.12	Numéro d'agrément	Sélectionner parmi - bovine collection team - equine collection team - ovine/caprine collection team - porcine collection team	Sélectionner la/les espèces : - bovinés - capra hircus - ovis aries - famille suidae - equidae
Equipe de production d'embryons « Embryo production team » (EMB-PRO) Règlement 2020/686 art. 2.13	Numéro d'agrément	Sélectionner parmi - bovine collection team - equine collection team - ovine/caprine collection team - porcine collection team	Sélectionner la/les espèces : - bovinés - capra hircus - ovis aries - famille suidae - equidae
Equipe de traitement de produits germinaux « Germinal product processing establishments » (GERM-PRO) Règlement 2020/686 art. 2.18	Numéro d'agrément	Sélectionner parmi - bovine GPP establishment - equine GPP establishment - ovine/caprine GPP establishment - porcine GPP establishment	Sélectionner la/les espèces : - capra hircus - ovis aries - famille suidae - equidae
Centre de stockage de produits germinaux «Germinal product storage centres» (GERM-STO) Règlement 2020/686 art. 2.19	Numéro d'agrément	Sélectionner parmi - bovine GPS center - equine GPS center - ovine/caprine GPS center - porcine GPS center	Sélectionner la/les espèces : - bovinés - capra hircus - ovis aries - famille suidae - equidae

Autres établissements en lien avec certains produits germinaux « Other establishments related to certain germinal products » (GERM-OTH)	Numéro d'agrément	Sélectionner parmi - usage scientifique en accord avec l'article 44 du règlement 2020/686 - banque de gènes en accord avec l'article 45 du règlement 2020/686	Sélectionner la/les espèces : -capra hircus -ovis aries -famille suidae -equidae
Produits germinaux chien/chat/furet : other operators (OTH-OPE)	Numéro Numagrit	Germinal product establishment	germinal product establishment

Catégorie autres opérateurs – non LMS

Section	Identifiant	Activité
Autre opérateur – other operators (OTH-OPER) – non LMS	Numéro d'enregistrement DD(ETS)PP	Sélectionner le plus pertinent entre - Animal establishment - establishment - exportateur - food establishment - germinal product establishment - habitat - importateur - port de chargement